

EDITORIAL

Cette année scolaire 2014-2015 se termine très bientôt, les vacances d'été se profilent à l'horizon, au moins pour les enfants !



Dans les pages suivantes, nous revenons bien sûr sur les faits marquants du dernier semestre. Vous y trouverez par ailleurs deux sujets spéciaux, quelques informations concernant la rentrée 2015, et les quelques dates à retenir d'ores et déjà pour l'année scolaire à venir !

Nous espérons avoir répondu à vos attentes, et pouvoir compter sur votre soutien l'année prochaine !

Les membres du bureau

LES FAITS MARQUANTS DU DERNIER SEMESTRE

Renouvellement du conseil d'administration

Suite à notre assemblée générale le 19 juin dernier, le conseil d'administration de l'association compte désormais 9 membres, et est constitué ainsi :

- Présidence : Laurence PERSON et Eric CHERMET
- Trésorerie : Delphine MIOT-HASTIR et Christel DIALLEY,
- Secrétariat : Ruth LEGRAND et Virginie GASPARD,
- Membres associés :
Yvonne SCHOENPFLUG, Stéphanie MOINET, et Magali PICHON.

Bienvenue aux nouvelles recrues Laurence, Christel, Ruth, Virginie, et Magali !

Le pot de clôture a été l'occasion d'honorer certains membres pour « bons et loyaux services », dont en particulier Laetitia BOUCHEZ (vice-présidente depuis 2010), et Laurence ACCARDO (secrétaire), dont les enfants ne seront plus scolarisés à Orry l'année prochaine. Laetitia a été promue « membre d'honneur de l'UPPE », comme l'avait été Marie Ange SZWEC en 2013.

Nous avons souligné par ailleurs le travail accompli (trop souvent dans l'ombre) par certains membres actifs ou sympathisants, dont Marie-Laure CHELEF (qui a porté les projets « photos » et « tombola » plusieurs années de suite), Nathalie AMORY (assidue aux conseils et aux fêtes d'été depuis 2010), et Karim AISSIOU (notre « Mac Gyver » de service !).

LES FAITS MARQUANTS (Suite)

Conférence sur le biorythme des enfants du 31 janvier

Une conférence sur le biorythme des enfants, gratuite et ouverte à tous, a été organisée le **samedi 31 janvier** dans le préau de l'école élémentaire.

Mieux connaître
les biorythmes
de nos enfants
et adolescents



Le Docteur Madelin, spécialiste de l'enfant et de l'adolescent, a fait le point sur ce sujet, qui est d'actualité en cette période de questionnements autour de la fatigue des enfants et des impacts des nouveaux rythmes scolaires. Il nous a fait partager ses connaissances scientifiques et médicales, et son expérience sur les questions du rythme et des cycles du sommeil et de l'éveil, et des cycles d'attention. Il a également répondu aux questions de son auditoire, très intéressé.

Nous envisageons de renouveler ce type de conférence l'an prochain.

Repas couscous et après-midi musique et jeux – dimanche 8 février



Le 8 février, les membres de l'UPPE étaient invités à partager en famille un couscous à la salle des rencontres, suivi d'une après-midi musique et jeux. Après le repas, ce sont donc les jeux de cartes et de plateau qui ont envahi les tables.

L'occasion de découvrir de nouveaux jeux, pour les plus petits comme pour les grands, de passer de bons moments en famille, mais aussi de partager des instants de convivialité avec les autres adhérents... et pas mal d'éclats de rire !

Le carnaval – samedi 14 février

Cette année, c'est pour la première fois l'UPPE qui a organisé le carnaval dans les rues d'Orry. Les enfants étaient conviés à participer au défilé avec leurs familles, le samedi 14 février au matin. Princesses, clowns, sorcières, super-héros, animaux sauvages et domestiques, chevaliers, fées... tous s'étaient donné rendez-vous, en musique, derrière le « char » prêté par la mairie, sonorisé, et décoré par les enfants lors des TAP.



Sous une pluie de confettis – rapidement rejointe par une pluie classique, le cortège a quitté la place des pompiers pour une traversée d'Orry. Les participants étaient nombreux et l'ambiance, à défaut du temps, au beau fixe ! Le défilé s'est terminé autour d'une buvette, avec l'aide du Comité des Fêtes, dont les bénéfices ont été reversés aux coopératives des écoles.

Rendez-vous l'an prochain, sans doute le samedi 5 mars.

FETE du 30 MAI sur le thème « PROTEGEONS LA PLANETE »



Cette année, notre traditionnelle fête d'été a été organisée autour du thème « Protégeons la planète ».

Au rendez-vous : de la sensibilisation bien sûr, du recyclage et de la réutilisation également... et beaucoup de moments ludiques et festifs !

Le programme était riche :

- Un espace consacré à l'alimentation et au jardin a rassemblé les plantes et plantes aromatiques ramenées pour l'occasion par l'association orrygeoise Hygiène de Vie et Régénération, qui a animé plusieurs jeux de manipulation et de découverte sur ce thème. Un atelier repotage a également permis aux enfants qui le souhaitaient de planter des semis (dans des godets et pots de yaourts récupérés !). Avec le Drive Maraîcher, ce sont les fruits et légumes bio et locaux qui ont été mis à l'honneur. Et plusieurs ateliers étaient également proposés autour de la pollinisation, du cycle de vie des arbres, et du compost – avec la présence des indispensables lombrics ! Un apiculteur était aussi avec nous pour présenter son matériel et son activité.



- Un atelier de musique verte et recyclée, animée par l'association de Coye-La-Forêt La Clairière des Sources, a été le lieu de naissance de moult sifflets et kazoo, fabriqués à partir de matériaux végétaux et recyclés, pour le plus grand bonheur des petits.
- Le stand ateliers manuels, qui a connu un grand succès, a permis aux enfants de fabriquer, exclusivement avec des matériaux de récupération (récupérés auprès des familles), de splendides bijoux, d'ingénieux véhicules et petits jeux.

FETE du 30 MAI (Suite)

- Sur le podium, des vélos permettaient d'expérimenter la production d'énergie grâce à une ressource totalement renouvelable : la force des mollets !
- Pour les plus petits, un espace kermesse regroupait les ateliers conçus et animés par les institutrices de maternelles (masques végétaux et memory), et d'autres jeux classiques « revisités » : pêche aux déchets, boîtes sensorielles, et pêche aux légumes.
- Tout au long de la journée, Madame Hof, la directrice de l'école élémentaire, a animé un quiz-podium qui a permis aux enfants tirés au sort de repartir avec des petits cadeaux... s'ils répondaient aux questions posées ! Un moment attendu avec impatience par beaucoup.



- Le podium a également été la scène de chant d'Eva Cendors, une artiste locale, venue interpréter quelques titres de son répertoire.
- Enfin, la fabrication et le lancement des fusées à eaux, fabriquées avec des bouteilles de soda, a beaucoup plu aux enfants, des plus petits aux plus grands. Et a permis à tous d'assister à de superbes lancers !

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à la préparation de cette fête et à son animation. Merci également aux institutrices de maternelle et d'élémentaire, qui se sont investies dans ce projet. Merci encore aux associations et intervenants pour leur présence et leur enthousiasme, ils nous ont proposé des animations variées, pédagogiques et ludiques. Enfin, un grand merci aux familles qui sont venues nombreuses, et qui ont contribué largement à la bonne ambiance, et à la réussite de cette journée !

Rendez-vous l'année prochaine le samedi 28 mai 2015 (sur un autre thème ?)

SUPPRESSION DE LA CANTINE DU MERCREDI :

La municipalité a décidé unilatéralement de supprimer le service cantine mis en place l'an dernier, compte tenu des coûts associés à ce service, qui concernait une cinquantaine d'enfants seulement, dont la moitié rejoignait Orry Enfance l'après-midi, et l'autre moitié était récupérée par leurs parents à 13H30.

Cette décision pose des difficultés d'organisation à plusieurs parents (personnes qui travaillent le matin mais ne peuvent arriver avant 13h30 à l'école, besoins ponctuels en raison d'horaires de travail variables...).

Compte tenu de la position de la mairie, nous avons initié une discussion entre les parents concernés et Orry Enfance, pour tenter de trouver une solution pour les familles. Le croisement des données récoltées par nos soins auprès de la mairie et d'Orry Enfance, nous a permis d'identifier 30 familles susceptibles d'avoir des soucis d'organisation.

Il apparaît qu'Orry Enfance ne peut pas, pour des raisons de dépassement de seuil et donc d'augmentation de ses coûts, ouvrir son service de cantine à l'ensemble de ces enfants. Il semble qu'une solution de dépannage pour les familles en difficulté, satisfaisante pour tous et dont la charge organisationnelle et financière serait acceptable, pourrait néanmoins être construite avec la municipalité, et idéalement mise en place pour la rentrée de septembre.

Elle consisterait à accueillir les enfants le mercredi sur un temps de garde classique, de 11h30 à 13h30, sans restauration. Les enfants pourraient néanmoins apporter leur panier repas, et manger malgré tout sur ce créneau. Il suffirait de trouver un lieu ainsi qu'une personne en charge de la surveillance.

En raison des contraintes réglementaires qui pèsent sur la structure de garde, Orry Enfance ne pourra pas prendre à sa charge un service de ce type. En revanche, si la mairie proposait ce service, Orry Enfance pourrait continuer à prendre à la cantine (sans accueil périscolaire de l'après-midi) uniquement les enfants de maternelle, qui sont à ce jour peu nombreux à être concernés (environ 5 qui ne restent pas l'après-midi). Cet accueil "garderie panier repas" ne concernerait donc que les enfants de l'élémentaire (non-inscrits à Orry Enfance pour l'après midi), ce qui limiterait le groupe, simplifierait la surveillance et éviterait en outre d'avoir à "déplacer" les enfants, si le lieu d'accueil se situait dans les locaux de l'école élémentaire. Ainsi, l'ensemble des familles, malgré la suppression de la cantine, pourrait tout de même disposer d'un service leur permettant de récupérer leurs enfants à 13h30 le mercredi.

Cette proposition sera discutée avec l'adjoint aux écoles le 6 juillet prochain. Nous espérons que nos efforts déboucheront sur une solution, pouvant être déployée dès la rentrée.

INFO SPECIALE : **LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (« PEDT ») :**

La municipalité nous a soumis fin avril (pendant les vacances de Pâques), une version projet du « Projet Educatif Territorial (PEDT) » qu'elle devait déposer en préfecture avant le 13 mai. Le PEDT a vocation à présenter les objectifs pédagogiques et l'organisation de la commune en matière d'activités périscolaires, notamment en ce qui concerne les NAP. C'est à l'élaboration de ce document, puis à sa validation par les services de l'Etat, qu'est conditionné l'accès pour les communes au fonds de soutien de l'Etat pour le financement partiel des NAP (le « fonds d'amorçage » ayant été pérennisé au-delà des deux années de lancement de la réforme des rythmes scolaires).

Il était question dans le projet, entre autres, de la facturation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) aux familles l'an prochain. Pour marquer notre désaccord tant sur le fond que sur la forme, nous avons adressé un courrier à la mairie en ces termes :

« L'UPPE prend acte du projet qui lui a été envoyé, et laisse à la municipalité le soin de poursuivre et finaliser la rédaction de son Projet Educatif Territorial (PEDT) comme elle l'entend. Nous faisons toutefois les remarques suivantes :

Le document qui a été envoyé indique que les parents d'élèves siégeant aux conseils d'école (ils sont 13 cette année) entreraient dans la composition du comité de pilotage chargé du suivi des NAP... Toutefois, les attributions réelles et les modalités de fonctionnement de ce comité de pilotage ne sont pas définies, ni la fréquence à laquelle il est censé être réuni, ni les sujets sur lesquels il est susceptible d'être sollicité.

Nous déplorons que la gratuité des NAP pour les familles soit remise en cause par la municipalité. Les activités proposées dans le cadre d'un projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants de la commune, et il nous apparaît dommage de créer une contrainte financière sur ce sujet pour les familles, étant donné par ailleurs les récentes augmentations de tarifs appliquées (étude, cantine), et les augmentations d'impôts annoncées. Dans ce contexte, et compte tenu que le dispositif décrit se rapproche beaucoup de celui mis en place la première année (avec très peu d'intervenants extérieurs spécialisés), nous nous interrogeons sur ce qui justifie le caractère payant décidé pour l'année prochaine.

Il nous paraît curieux par ailleurs que les jeux et les activités manuelles, qui occupent une place significative dans le dispositif actuel, ne fassent pas partie des axes prévus dans le PEDT. Il est par ailleurs dommage qu'aucune distinction d'âge n'apparaisse dans le projet, ni même entre les enfants de l'école maternelle et ceux de l'école élémentaire, alors qu'il s'agit d'un paramètre important pour le choix et l'organisation des nouvelles activités périscolaires.

Enfin, les modalités selon lesquelles sont et/ou seront évalués tout au long de l'année les effets attendus du PEDT nécessiteraient d'être précisées, tout comme l'exploitation de ces résultats. »

Nous avons par ailleurs, lors des conseils d'école début juin, souligné notre déception quant à la gestion de ce dossier par la mairie. Les enseignantes ont également déploré l'absence de dialogue sur le sujet.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Suite) :

Le PEDT a été validé depuis par les autorités de tutelle, et le Maire a signé la convention de partenariat entre l'état (le préfet), le recteur d'académie, la CAF et la commune (ouvrant droit à un financement partiel des NAP par la CAF).

Le coût des NAP (7 € / jour /enfant) sera ainsi financé :

- Par l'état (1,40€ - soit 20%),
- Par la mairie (3,10€ - soit 44%),
- Et par les familles (2,50€ - soit 36%).

Espérons que ces ressources seront utilisées à bon escient, et que les activités proposées à nos enfants seront en phase avec les ambitions affichées concernant « *la cohérence et la qualité du parcours éducatif proposé* ».

Souhaitons enfin qu'une réelle évaluation du dispositif en place sera menée, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

POINT SUR LES EFFECTIFS DE LA RENTREE :

Concernant l'école élémentaire :

L'effectif sera de 188 élèves seulement l'an prochain (contre 216 cette année). Il y aura une classe de moins (8 au lieu de 9), mais les classes ne seront pas surchargées pour autant. La répartition devrait être la suivante (sous réserve) : 1 CP de 20 enfants, 1 CP-CE1 de 22, 1 CE1 de 24, 1 CE2 de 25, 1 CE2/CM1 de 25, 1 CM1 de 26, 1 CM1-CM2 de 24, et 1 CM2 de 22.

Concernant l'école maternelle :

L'effectif reste stable (100 inscrits au 05 juin), avec 33 PS, 32 MS, et 35 GS. Ils se répartiront en 4 classes : 1 classe de PS, 1 classe de PS-MS, 1 classe de MS-GS, et 1 classe de GS (comme c'était déjà le cas cette année).

(Dernière nouvelle : il y aurait finalement 3 enfants supplémentaires inscrits...)

ADHESIONS à l'UPPE pour 2015-2016 :

Vous trouverez **ci-joint un bulletin d'adhésion** à l'UPPE pour l'année à venir. Vous pouvez d'ores et déjà le remplir et nous le retourner.

La nouvelle équipe dirigeante a besoin de motivation et d'encouragement pour faire vivre l'association, et a besoin de se sentir soutenue !

Chacun de vous peut nous apporter son soutien sous différentes formes :

- En s'impliquant dans la gestion de l'UPPE, ou en participant aux conseils d'école comme parent délégué (actif) ;
- En donnant de son temps pour nous aider ponctuellement (sympathisant) ;
- Ou simplement en apportant un soutien financier à l'association (donateur).

Remplir le bulletin ci-joint, c'est marquer votre engagement à nos côtés, c'est aussi donner à l'association plus de légitimité, plus de poids dans ses échanges avec nos interlocuteurs (académie, mairie, enseignants).

C'est enfin simplement nous donner les moyens de poursuivre nos actions !

Nous espérons pouvoir disposer à nouveau d'un niveau d'adhésion significatif (membres actifs, sympathisants, et donateurs réunis), en rapport avec le nombre d'élèves inscrits dans les deux écoles du village.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien !

**Il ne reste plus qu'à vous souhaiter
à tous de :**



**Rendez-vous
à la rentrée !...**

... Pour le café !

BULLETIN de SOUTIEN Année Scolaire 2015 - 2016



NOM(s) de FAMILLE :

Enfants scolarisés à Orry PRENOMS des Enfants / Classe :	Maternelle			Elémentaire				
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

<p>Je souhaite m'engager comme PARENT DELEGUE (Membre ACTIF) (Cotisation 12 € - Joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'UPPE)</p> <p><i>Les membres actifs sont ceux qui gèrent et font vivre l'association. Ils peuvent se présenter aux élections et siéger comme délégué aux conseils d'école. Cette forme d'adhésion est un engagement fort dans nos actions. Les membres actifs disposent d'un pouvoir décisionnaire.</i></p>

<p>J'apporte un SOUTIEN LOGISTIQUE en aidant aux actions (Membre SYMPATHISANT) (renseigner vos propositions et/ou préférences ci-dessous)</p> <p><i>Les membres sympathisants sont ceux qui peuvent apporter apporter un soutien régulier ou ponctuel à nos actions (voir liste à cocher ci-dessous). Ils donnent de leur temps, et peuvent s'ils le souhaitent apporter aussi un soutien financier (cotisation libre). Ils sont consultés pour l'orientation des actions, mais n'ont pas de pouvoir décisionnaire.</i></p>	
<p>Cochez vos choix</p>	<input type="checkbox"/> Je peux aider pour l' intendance (achats, suivi stock, repro flyers, affichage)
	<input type="checkbox"/> Je peux aider pour les ventes de gâteaux (préparation, ou vente)
	<input type="checkbox"/> Je peux aider pour la séance " Photos de famille " du mois de novembre
	<input type="checkbox"/> Je peux aider pour organiser la fête d'été du 28 mai 2016 (Thème non défini)
	<input type="checkbox"/> Je peux aider pour organiser ou animer la Kermesse en maternelle (juin)
	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<p>Mes disponibilités (journées, soirées en semaine...lesquelles...) :</p>	

<p>J'apporte un SOUTIEN FINANCIER (Membre DONATEUR) (Montant libre : Joindre le règlement / chèque à l'ordre de : UPPE)</p>	<p>€</p> <p>Montant versé</p>
---	-------------------------------

Je soussigné : NOM, Prénom :	
Téléphone Fixe - Mobile :	
Adresse mail :	
Signature :	

Bulletin à retourner sous enveloppe accompagné le cas échéant de votre règlement (par chèque) dans une boîte aux lettres UPPE située à proximité de l'école, à remettre un des membres du bureau. (Votre adhésion vous sera confirmée par mail - merci d'écrire lisiblement votre adresse mail)